ANDRÉ GIDE

SOUVENIRS DE LA COUR D'ASSISES

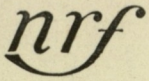

GALLIMARD

Extrait de la publication

Extrait de la publication

De tout temps les tribunaux ont exercé sur moi une fascination irrésistible. En voyage, quatre choses surtout m'attirent dans une ville : le jardin public, le marché, le cimetière et le Palais de Justice.

Mais à présent je sais par expérience que c'est une tout autre chose d'écouter rendre la justice, ou d'aider à la rendre soi-même. Quand on est parmi le public on peut y croire encore. Assis sur le banc des jurés, on se redit la parole du Christ : *Ne jugez point.*

Et certes je ne me persuade point qu'une société puisse se passer de tribu-

Extrait de la publication

naux et de juges ; mais à quel point la justice humaine est chose douteuse et précaire, c'est ce que, durant douze jours, j'ai pu sentir jusqu'à l'angoisse. C'est ce qu'il apparaîtra peut-être encore un peu dans ces notes.

Pourtant je tiens à dire ici, d'abord, pour tempérer quelque peu les critiques qui transparaissent dans mes récits, que ce qui m'a peut-être le plus frappé au cours de ces séances, c'est la conscience avec laquelle chacun, tant juges qu'avocats et jurés, s'acquittait de ses fonctions. J'ai vraiment admiré, à plus d'une reprise, la présence d'esprit du Président et sa connaissance de chaque affaire ; l'urgence de ses interrogatoires ; la fermeté et la modération de l'accusation ; la densité des plaidoiries, et l'absence de vaine éloquence ; enfin l'attention des jurés. Tout cela passait mon

Extrait de la publication

espérance, je l'avoue ; mais rendait d'autant plus affreux certains grincements de la machine.

Sans doute quelques réformes, peu à peu, pourront être introduites, tant du côté du juge et de l'interrogatoire, que de celui des jurés [1]... Il ne m'appartient pas ici d'en proposer.

1. Voir à ce sujet l'enquête du *Temps*, Nos du 13 octobre dernier, du 14 sqq. et l'*Opinion*. Nos du 18 et du 25 octobre 1912.

Extrait de la publication

Extrait de la publication

I

Lundi (*mai* 1912).

On procède à l'appel des jurés. Un notaire, un architecte, un instituteur retraité ; tous les autres sont recrutés parmi les commerçants, les boutiquiers, les ouvriers, les cultivateurs, et les petits propriétaires ; l'un d'eux sait à peine écrire et sur ses bulletins de vote il sera malaisé de distinguer le *oui* du *non ;* mais à part deux je-m'en-foutistes, qui du reste se feront constamment récuser, chacun semble bien décidé à apporter là

toute sa conscience et toute son attention.

Les cultivateurs, de beaucoup les plus nombreux, sont décidés à se montrer très sévères ; les exploits des bandits tragiques, Bonnot, etc..., viennent d'occuper l'opinion : « Surtout pas d'indulgence », c'est le mot d'ordre, soufflé par les journaux ; ces Messieurs les jurés représentent la *Société* et sont bien décidés à la défendre.

L'un des jurés manque à l'appel. On n'a reçu de lui aucune lettre d'excuses ; rien ne motive son absence. Condamné à l'amende réglementaire : trois cents francs, si je ne me trompe. Déjà l'on tire au sort les noms de ceux qui sont désignés à siéger dans la première affaire, quand s'amène tout suant le juré défaillant ; c'est un pauvre vieux paysan sorti de la *Cagnotte* de Labiche. Il soulève un grand rire général en expliquant

Extrait de la publication

qu'il tourne depuis une demi-heure autour du Palais de Justice sans parvenir à trouver l'entrée. On lève l'amende.

Par absurde crainte de me faire remarquer, je n'ai pas pris de notes sur la première affaire ; un attentat à la pudeur (nous aurons à en juger cinq). L'accusé est acquitté ; non qu'il reste sur sa culpabilité quelque doute, mais bien parce que les jurés estiment qu'il n'y a pas lieu de condamner pour si peu. Je ne suis pas du jury pour cette affaire, mais dans la suspension de séance j'entends parler ceux qui en furent ; certains s'indignent qu'on occupe la Cour de vétilles comme il s'en commet, disent-ils, chaque jour de tous les côtés.

Je ne sais comment ils s'y sont pris pour obtenir l'acquittement tout en reconnaissant l'individu coupable des

Extrait de la publication

actes reprochés. La majorité a donc dû, contre toute vérité, écrire « Non » sur la feuille de vote, en réponse à la question : « X... est-il coupable de... etc... » Nous retrouverons le cas plus d'une fois et j'attends, pour m'y attarder, telle autre affaire pour laquelle j'aurai fait partie du jury et assisté à la gêne, à l'angoisse même de certains jurés, devant un questionnaire ainsi fait qu'il les force de voter contre la vérité, pour obtenir ce qu'ils estiment la justice.

La seconde affaire de cette même journée m'amène sur le banc des jurés, et place en face de moi les accusés Alphonse et Arthur.

Arthur est un jeune aigrefin à fines moustaches, au front découvert, au

regard un peu ahuri, l'air d'un Daumier. Il se dit garçon de magasin d'un sieur X... ; mais l'information découvre que M. X... n'a pas de magasin.

Alphonse est « représentant de commerce » ; vêtu d'un pardessus noisette à larges revers de soie plus sombre ; cheveux plaqués, châtain sombre ; teint rouge ; œil liquoreux, grosses moustaches ; air fourbe et arrogant ; trente ans. Il vit au Havre avec la sœur d'Arthur ; les deux beaux-frères sont intimement liés depuis longtemps, l'accusation pèse sur eux également.

L'affaire est assez embrouillée : il s'agit d'abord d'un vol assez important de fourrures, puis d'un cambriolage sans autre résultat, en plus du saccage, que la distraction d'une blague à tabac de 3 francs, et d'un carnet de chèques inutilisable. On ne parvient pas à recom-

Extrait de la publication

poser le premier vol et les charges restent si vagues que l'accusation se reporte plutôt sur le second ; mais ici encore rien de précis ; on rapproche de menus faits, on suppose, on induit...

Dans le doute, l'accusation solidarise les deux accusés ; mais leur système de défense est différent. Alphonse porte beau, a souci de son attitude, rit spirituellement à certaines remarques du Président :

— Vous fumiez de gros cigares.

— Oh ! fait-il dédaigneusement, des londrès à 25 centimes !

— Vous ne disiez pas tout à fait cela à l'instruction, dit un peu plus tard le Président. Pourquoi n'avez-vous pas persisté dans vos négations ?

— Parce que j'ai vu que ça allait m'attirer des ennuis, répond-il en riant.

Il est parfaitement maître de lui et

Extrait de la publication

dose très habilement ses protestations. Ses occupations de « placier » restent des plus douteuses. On le dit « l'amant » d'une vieille fille de 60 ans. Il proteste : « Pour moi, c'est ma mère. »

L'impression sur le jury est déplorable. S'en rend-il compte ? Son front, peu à peu, devient luisant...

Arthur n'est guère plus sympathique. L'opinion du jury est que, après tout, s'il n'est pas bien certain qu'ils aient commis *ces vols-ci*, ils ont dû en commettre d'autres ; ou qu'ils en commettront ; que, donc, ils sont bons à coffrer.

Cependant c'est pour *ce* vol uniquement que nous pouvons les condamner.

— Comment aurais-je pu le commettre ? dit Arthur, je n'étais pas au Havre ce jour-là.

Mais on a recueilli, dans la chambre de sa maîtresse, les morceaux d'une carte

Extrait de la publication

postale de son écriture, qui porte le timbre du Havre du 30 octobre, jour où le vol a été commis.

Or voici comment se défend Arthur :

— J'ai, dit-il en substance, envoyé ce jour-là à ma maîtresse non pas une carte, mais *deux ;* et comme les photographies qu'elles portaient étaient « un peu lestes » (elles représentaient en fait l'Adam et l'Ève de la cathédrale de Rouen), je les avais glissées, image contre image, dans une seule enveloppe transparente, après y avoir mis double adresse, les avoir affranchies toutes les deux et avoir percé l'enveloppe aux endroits des timbres, pour en permettre la double oblitération. Au départ, un seul des timbres aura sans doute été oblitéré. A l'arrivée au Havre l'employé de la poste a oblitéré l'autre ; c'est ainsi qu'il porte la marque du Havre.

Extrait de la publication

C'est du moins ce que j'arrivais à démêler au travers de ses protestations confuses, bousculées par un Président dont l'opinion est formée et qui paraît bien décidé à ne rien écouter de neuf. J'ai le plus grand mal à comprendre, à entendre même ce que dit Arthur, sans cesse interrompu et qui finit par bredouiller ; le jury, qu'il ne parvient pas à intéresser, renonce à l'écouter.

Son système pourtant se tient d'autant mieux qu'il est peu vraisemblable qu'un aigrefin aussi habile que semble être Arthur ait laissé derrière lui — que dis-je ? créé, le soir d'un crime, une telle pièce à conviction. De plus, s'il était au Havre lui-même, quel besoin avait-il d'écrire à sa maîtresse, au Havre, quand il pouvait aussi bien aller la trouver ?

Je sais que les jurés ont droit, sans

précisément intervenir dans les débats, de s'adresser au Président pour le prier de poser aux accusés ou aux témoins telle question qu'ils jugent propre à éclairer les débats ou leur conviction personnelle, que toutefois ils ne doivent point laisser paraître... Vais-je oser user de ce droit ?... On n'imagine pas ce que c'est troublant de se lever et de prendre la parole devant la Cour... S'il me faut jamais « déposer », certainement je perdrai contenance : et que serait-ce sur le banc des prévenus ! Les débats vont être clos ; il ne reste plus qu'un instant. Je fais appel à tout mon courage, sentant bien que, si je ne triomphe pas de ma timidité cette fois-ci, c'en sera fait pour toute la durée de la session — et d'une voix trébuchante :

— Monsieur le Président pourrait-il demander à l'employé de la poste qui

Extrait de la publication

était tout à l'heure à la barre, si le timbrage du départ est toujours différent de celui de l'arrivée ?

Car enfin, s'il était possible de reconnaître que le timbre a bien été oblitéré à l'arrivée comme le prétend Arthur, et non au départ comme le prétend l'accusation, que resterait-il de celle-ci ?

Le Président, n'ayant pas suivi l'argumentation embrouillée d'Arthur, ne comprend visiblement pas à quoi rime ma question ; pourtant il rappelle obligeamment le témoin :

— Vous avez entendu la question de Monsieur le juré ? Veuillez y répondre.

L'employé se lance alors dans une profuse explication qui tend à prouver que les heures des départs n'étant pas les mêmes que les heures d'arrivée, il n'y a pas de confusion possible ; que, du reste, les lettres arrivantes et les lettres

Extrait de la publication

partantes ne se timbrent même pas dans le même local, etc. Cependant il ne répond pas à cela seul qui m'importe, et nous ne savons pas plus qu'auparavant si l'on a pu reconnaître sur le fragment de carte si le timbre est effectivement et sûrement un timbre de départ et non d'arrivée. Le témoin cependant a achevé son *explication*.

— Monsieur le juré, êtes-vous satisfait ?...

Je tâche de formuler une question nouvelle plus pressante que la première. Puis-je dire pourtant que non, que je ne suis pas satisfait ; que le témoin n'a pas du tout répondu à ma question ? Du reste, cette question, je sens bien que, non plus que le Président, aucun des jurés ne l'a comprise ; du moins aucun des jurés n'a compris pourquoi je la posais. Aucun n'a pu suivre l'argumen-

Extrait de la publication

ŒUVRES D'ANDRÉ GIDE

POÉSIES

Les Nourritures Terrestres
et Les Nouvelles Nourritures
Amyntas

SOTIES

Paludes
Le Prométhée mal enchaîné
Les Caves du Vatican

RÉCITS

Isabelle
La Symphonie pastorale
L'Ecole des Femmes
suivi de Robert *et de* Geneviève
Thésée

ROMAN

Les Faux-Monnayeurs

DIVERS

Le Voyage d'Urien
Le Retour de l'Enfant prodigue
Si le Grain ne meurt
Voyage au Congo
Le Retour du Tchad
Morceaux choisis
Corydon
Incidences
Divers
Journal des Faux-Monnayeurs
Souvenirs de la Cour d'Assises
Retour de l'U. R. S. S.
Retouches à mon
Retour de l'U. R. S. S.
Pages de Journal
Nouvelles pages de Journal
Journal (1889-1938)
(Bibliothèque de la Pléiade)
Découvrons Henri Michaux
Journal (1939-1942)
Journal (1942-1949)
La Séquestrée de Poitiers
L'Affaire Redureau
Interviews imaginaires
Littérature engagée
textes réunis et présentés par Yvonne Davet

THÉATRE

Saül — Le Roi Candaule — Œdipe
Perséphone — Le Treizième Arbre
Le Procès
d'après le roman de Kafka, en collaboration avec Jean-Louis Barrault

CORRESPONDANCE

Correspondance avec
Francis Jammes (1893-1938)
Correspondance avec Paul Claudel
(1899-1926)
Ces deux volumes avec préface et notes par Robert Mallet

TRADUCTIONS

SHAKESPEARE
Antoine et Cléopâtre
Hamlet
JOSEPH CONRAD
Typhon
RABINDRANATH TAGORE
L'Offrande Lyrique
Amal et la Lettre du Roi

ÉDITIONS RELIÉES
d'après les maquettes de Paul Bonet

Les Nourritures Terrestres
et Les Nouvelles Nourritures
Les Caves du Vatican
Les Faux-Monnayeurs
Paludes
Thésée
La Symphonie pastorale
Si le Grain ne meurt
L'Ecole des Femmes
Journal (1939-1942)
Récits, Roman, Sotie
(deux volumes illustrés par dix-sept des plus célèbres artistes contemporains)

—

Anthologie de la Poésie française
(Bibliothèque de la Pléiade)

ŒUVRES COMPLÈTES (15 VOL.)

Extrait de la publication